

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	12

DATE DE LA CONVOCATION
21 juin 2023

OBJET

Délibération N°2023- 22

Autorisation

Signature

Contrat

Reprise Papiers

NORSKE SKOG

2023

Accusé de réception en préfecture
061-256102179-20230628-2023-22-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BIGNON, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents(es) : Mme Mrs BRIANCEAU, GOUEDARD, LEONARD.

Également présents : M. ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur BOUILLAULT Guy a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER informe les membres du Bureau Syndical que le contrat qui nous lie avec UPM pour le rachat du papier se termine le 30 juin 2023.

Après consultation, Monsieur NETZER propose de retenir la Société NORSKE SKOG, située dans les Vosges.

La proposition est sans prix fixe, mais indexé, deux possibilités s'offrent à notre collectivité, avec sur-tri ou sans sur-tri.

Le contrat est signé pour une durée de 1 an et 6 mois, avec possibilité de reconduction de trois fois un an.

Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité, donnent autorisation de signature du contrat de reprise des papiers avec NORSKE SKOG pour une durée de 1 an et 6 mois, reconductible sur trois fois un an.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

